

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement
de la gendarmerie outre-mer

**Décision n° 19220 du 27 octobre 2014 portant promotion
de sous-officiers de réserve du commandement de la gendarmerie pour la Polynésie française**

NOR : INTJ1417320S

Le commandant de la gendarmerie outre-mer,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 19219 du 27 octobre 2014 (NOR : INTJ1417319S),

Décide:

Article 1^{er}

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale*

Le maréchal des logis de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1^{er} décembre 2014:

An, Manuel

Nigend : 209 684

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 octobre 2014.

Pour le général de corps d'armée,
commandant la gendarmerie outre-mer et par délégation :
Le colonel, commandant en second,
P. MAIGUY